



## Règlement complémentaire de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

### I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (en attente) et sous le nom « 2<sup>ème</sup> **Bad à Bourg** ». Il se déroule le dimanche 18 mai 2025 au Gymnase intercommunal collège 8 Av. Flandres Dunkerque, 33710 Bourg, sur 5 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LNAQ Badminton et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Eric MAYNARD**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Bad à Bourg** est un tournoi Départemental qui s'adresse à tous les joueuses/joueurs des catégories cadet à vétéran. Et de niveau D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
- 2.2 Les tableaux seront faits en tenant compte des CPPH au 9 Mai 2025.
- 2.3 Les Doubles Mixtes se dérouleront le matin, et les Doubles Hommes et Doubles Dames l'après-midi.
- 2.4 Dans la mesure du possible, les rencontres se dérouleront par poules de 5. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles FFBAD en vigueur.

#### Points de règlement

Conformément à l'application du règlement général des compétitions (RGC du 01/09/2024) celle-ci sera appliquée à ce tournoi. Dans le règlement complémentaire (voir annexe) du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le juge arbitre de modifier le règlement complémentaire, de regrouper certaines catégories (lots, niveaux, tableaux), en supprimer ou limiter le nombre d'inscription pour le bon déroulement du tournoi.

### III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 4 Mai 2025. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées le 13 mai 2025.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée le 10 mai 2025. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les inscriptions et règlement se font via Badnet ou Ebad exclusivement. Les inscriptions sans règlement seront refusées. Le nombre de participants sera limité, dans chaque catégorie. D'éventuels forfaits pourront être enregistrés par téléphone au 06 58 86 76 37 jusqu'au Mercredi 14 mai 2024. Au-delà, aucun forfait non justifié ne sera remboursé.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard (date de réception inscription)
- 3.6 *Les frais d'inscription s'élèvent à 12€ pour 1 tableau, 16€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversé à la FFBaD.*
- 3.7 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-8 (la moyenne des CPPH des deux joueurs)
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le dimanche de 7h30 à 19h00.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

## IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1** Tout joueur s'inscrivant au tournoi **2ème Bad à Bourg** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LNAQ
- 4.2** Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3** Un joueur inscrit sur 2 tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-14** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4** Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.  
▶ Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;  
▶ Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1** Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement dans BADNET et EBAD. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *Forza 5000 S*
- 5.6** Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7** Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8** Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD. Point particulier : si le volant touche le plafond - au service, le volant est remis une fois - durant l'échange, le volant est compté faute.
- 5.9** Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Trois minutes après le 3e appel, tout joueur absent sera déclaré WO
- 5.10** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12** La participation au tournoi **2ème Bad à Bourg** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement **ax** vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).